



MATIÈRES ET DÉCHETS  
RADIOACTIFS :  
PLAN 2027-2031

ORGANISÉ PAR



**Ecole Normale Supérieure  
Paris-Saclay,  
Master 2 sociologie**

**Fiche de restitution de  
l'atelier rapport  
d'étonnement**

# FICHE DE RESTITUTION ATELIER ÉTUDIANT – DÉBAT PUBLIC PNGMDR 2027-2031

---

## Introduction

Toute Personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (*extrait de l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement*)

Le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est de faire respecter ce droit.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, elle ne dépend ni des responsables de projets mis en débat, ni du Gouvernement.

Ses valeurs sont : la dépendance, la neutralité, la transparence, l'inclusion, l'argumentation et son égalité dans leur traitement. (Pour des renseignements complémentaires se reporter à la plaquette de présentation CNDP jointe)

Parce que les décisions, les orientations prises aujourd'hui impacteront votre futur et les générations à venir, il est évident et primordial pour l'équipe du débat d'inclure la jeunesse dans ce processus du débat public « Matières et Déchets radioactifs : plan 2027-2031 »

Ce débat public, prévu du 10 octobre 2025 au 10 février 2026, vise à préparer le 6<sup>e</sup> Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) 2027-2031. Ce débat a pour objectif de garantir un accès à l'information, de permettre à chacun de se forger une opinion et à contribuer aux choix à venir concernant la gestion des matières et déchets radioactifs. (Pour des renseignements complémentaires se reporter à la plaquette de présentation du débat jointe)

## Thématiques du débat à choisir

Sur la base des nombreuses actions identifiées dans le 5<sup>e</sup> PNGMDR et à l'issue de l'étude de contexte menée préalablement au débat, 9 thématiques se sont dégagées, considérées comme prioritaires par les membres de l'équipe du débat :

- Articulation entre PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) et PNGMDR : la gouvernance des décisions, le devenir des déchets liés au nouveau nucléaire (nouveaux EPR, SMR...)

- La catégorisation entre matière et déchets et leurs impacts
- Les coûts et le financement de la gestion des matières et déchets radioactifs
- Les enjeux de la phase industrielle pilote de Cigéo (Centre industriel de stockage géologique)
- La réversibilité et les alternatives à l'enfouissement profond.
- La gestion des déchets de très faible activité en augmentation en raison du démantèlement
- La gestion des déchets de faible activité à vie longue sans filière
- La gestion des déchets radioactifs médicaux
- Les impacts territoriaux de la gestion des matières et déchets radioactifs

La fiche de restitution qui vous est présentée ici, vise principalement à encadrer le compte-rendu d'un atelier pédagogique à destination des étudiantes et étudiants, en lien avec les objectifs du débat.

[Cette fiche doit être impérativement remplie et renvoyée avec les productions.](#)

Pour rappel :

L'atelier s'inscrit dans une démarche ayant des motivations et interactions avec le cursus universitaire.

L'atelier a été mené dans le respect des valeurs de la CNDP : compréhension des informations et données adaptées au public, communication effectuée en toute objectivité et neutralité par le corps enseignant. Les arguments ont été considérés sur le même plan.

<b>Nom de l'établissement</b>	ENS Paris Saclay	
<b>Niveau / Section</b>	Master 2 sociologie	
<b>Thématique(s) choisie(s) parmi les 9 ci-dessus</b>	Articulation entre PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) et PNGMDR :	
<b>Date</b>	06/02/2026	
<b>Durée</b>	3H	
<b>Lieu</b>	ENS Paris-Saclay	
<b>Nombre de participant.e.s</b>	1	
<b>Nombre de groupes</b>	1	
<b>Présence de l'équipe du débat</b>	<input type="checkbox"/> OUI	<b>NON</b>

## Restitution atelier contribution master 2 réalisée en autonomie: voir la restitution écrite ci-dessous

### Livrables attendus:

**La fiche de restitution atelier fournie est à remplir impérativement et à transmettre sous format numérique accompagnée éventuellement d'autres travaux produits, à l'équipe du débat par e-mail.**

En cas de prise d'images durant l'atelier, merci d'envoyer l'ensemble des fiches de droit à l'image dûment remplies également par e-mail.

### Annexe : corpus documentaire

Site du débat :

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs>

- Présentation de la CNDP
- Présentation du débat

Ensemble des corpus documentaires

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs/ressources-documentaires-8291>

# ATELIER RAPPORT D'ÉTONNEMENT – Restitution sous forme écrite détaillée

---

**Etudiante en Master 2 Sociologie Contemporaine (ENS Paris-Saclay)**

## **Sociologie des Risques et de l'Expertise -**

### *Note d'étonnement*

Ce document est une note d'étonnement portant sur la manière dont les choix énergétiques de la France influencent le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR), dans le cadre d'un débat public national officiel organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) du 10 octobre 2025 au 10 février 2026.

### **1. Contexte du débat :**

Le PNGMDR désigne la feuille de route nationale en France qui organise à long terme la gestion des matières et déchets radioactifs. Prévu par la loi de 2006 et révisé tous les cinq ans, il est mis en œuvre par l'ANDRA, chargée de mettre en sécurité les déchets produits en France, et les producteurs sous pilotage de l'État (Direction générale de l'énergie et du

climat). Le débat public entrepris sur 2025-2026 est destiné à éclairer l'élaboration du 6e plan 2027-2031, dans un contexte marqué par la relance programmée du nucléaire au plus haut niveau de l'État.

## **2. Présentation de la question des énergies et des déchets radioactifs**

Les orientations énergétiques sont cadrées par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe les grandes trajectoires du mix énergétique (le nucléaire, le renouvelable, le fossile, etc.). Cette programmation doit être en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Le corpus documentaire à l'étude, consacré à l'impact des orientations énergétiques, articule justement la PPE et le PNGMDR autour de l'idée explicite de relance du nucléaire, comme le montre le discours de Belfort de 2022, ou encore la promotion de nouveaux réacteurs européens (RPE) avec une durée de vie plus longue. C'est notamment le cas de l'étude produite par le réseau de transport d'électricité (RTE) ainsi que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), présentant les différents scénarios prospectifs à l'horizon 2050 pour répondre à l'objectif de neutralité carbone. Cela conduit à s'interroger sur la capacité d'un plan de gestion des déchets à rester cohérent lorsque les trajectoires énergétiques sont encore en discussion, parfois contradictoires, et susceptibles d'évoluer au gré des décisions politiques.

## **3. À partir de cette réflexion, nous pouvons dresser cinq points d'étonnement.**

Le premier concerne le lien peu explicité entre la puissance nucléaire et le volume des déchets. En effet, promouvoir davantage de nucléaire va de pair avec une augmentation des déchets à gérer sur des durées prolongées. Or, cette conséquence est peu explicitée voire diluée dans les documents de cadrage : ils insistent sur la contribution du nucléaire à la sécurité d'approvisionnement et à la neutralité carbone, sans pour autant détailler la quantification des déchets futurs associés aux nouveaux réacteurs et à la prolongation des parcs. Cette observation soulève la question de savoir pourquoi la communication privilégie la relance de la filière et la neutralité carbone par rapport à la

matérialité et à la quantification des déchets futurs. Cet écart entre la précision des projections énergétiques et la moindre visibilité donnée à la matérialité des déchets interroge la hiérarchie implicite entre production d'électricité et gestion des risques dans la politique publique.

Le second point relève des temporalités de risque contradictoires et asymétriques. En effet, les choix énergétiques sont discutés à l'échelle de 2030-2050 (PPE, scénarios du RTE et de l'ADEME) et s'inscrivent donc dans des horizons politiques et économiques relativement courts. Ces échelles sont compatibles avec les cycles politiques, économiques et industriels. Néanmoins, certains déchets doivent être gérés sur des milliers d'années, notamment via des projets de stockage géologique profond comme Cigéo, qui engagent durablement des territoires et générations futures. De quelle manière la planification intègre-t-elle cette asymétrie temporelle entre les avantages à court et moyen terme liés à la production d'électricité et à la sécurité d'approvisionnement, et les risques à très long terme ? De même, comment penser démocratiquement des décisions actuelles dont les conséquences excèdent largement les générations présentes ?

Le troisième point soulève la question des inégalités territoriales et sociales peu mises en récit. Les bénéfices de la production énergétique, tels que la sécurité d'approvisionnement décarbonatée, sont présentés à l'échelle nationale. Néanmoins, les ateliers territoriaux organisés avec les commissions locales d'information (CLI) montrent que quelques territoires supportent concrètement les installations et les stockages, avec des impacts vécus (emploi, image du territoire, inquiétude pour la santé, fierté, dépendance économique). Or, le débat national rend-il vraiment visibles ces situations très localisées, ou reste-t-il axé sur un discours abstrait sur « la France » et « ses déchets », atténuant les enjeux d'inégalité territoriale et de justice environnementale ?

Le quatrième point interroge la place du public dans un cadre déjà très balisé. Le débat public doit être présenté comme un dispositif permettant de nourrir l'élaboration d'un plan. Pourtant, les grandes orientations, telles que la relance du nucléaire, la

neutralité carbone ou le maintien d'une part importante du nucléaire dans le « mix », sont déjà largement engagées par l'État. Les documents officiels du PNGMDR semblent traiter la gestion des déchets radioactifs comme un enjeu essentiellement technique et organisationnel : choix des filières, dimensionnement des installations, logistique, alors même que la quantité, la nature et la durée de gestion des déchets dépendent directement des choix énergétiques nationaux. On peut se demander si le public est invité à discuter véritablement d'orientations énergétiques, ou bien seulement des modalités de prise en charge de leurs conséquences sur la localisation, les conditions de stockage ou de suivi.

Enfin, nous pouvons souligner le rôle d'une expertise dominante circonscrite. En effet, les corpus renvoient massivement vers des expertises institutionnelles (RTE, ADEME, DGEC, ANDRA), qui modélisent des scénarios et proposent des trajectoires « optimales » de transition énergétique et de gestion des déchets. Si ces travaux fournissent un cadre indispensable, ils reposent sur des hypothèses fortes : durée de vie des réacteurs, rythme de construction des EPR2, capacités de stockage, évolutions technologiques, etc. Mais comment sont alors traitées les controverses scientifiques ou les incertitudes (notamment autour des hypothétiques volumes futurs, la faisabilité à long terme des stockages) dans les documents mis à disposition du public ? Ainsi, comment débattre de la gestion des risques lorsque les données de base restent conditionnelles, révisables et fortement encadrées par l'expertise institutionnelle ?

#### **4. Conclusion ouverte**

Ainsi, ces points d'étonnement nous révèlent des tensions entre sécurité énergétique, justice territoriale et responsabilité inter-générationnelle dans la manière dont les choix énergétiques français influencent le PNGMDR. L'analyse met en lumière le rôle central des scénarios et des hypothèses expertes dans l'anticipation des volumes et des modes de gestion des déchets radioactifs. Les incertitudes associées à ces projections interrogent la manière dont l'expertise est mobilisée dans le débat public, ainsi que la capacité des dispositifs participatifs à rendre ces incertitudes visibles et discutables par les

citoyen·nes, au-delà d'une simple consultation sur les modalités techniques de gestion des déchets déjà produits ou à venir.